



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

syndicat national des infirmiers et infirmières libéraux

Question écrite n° 7702

Texte de la question

M. Jean-Claude Daniel attire l'attention de M. le secrétaire d'Etat à la santé sur la situation du Syndicat national des infirmières et infirmiers libéraux. En effet, ce syndicat souhaite être retenu officiellement comme représentatif de la profession. Par conséquent, il lui demande s'il envisage d'accéder à cette requête.

Texte de la réponse

Une enquête de représentativité a été menée en décembre 1996, préalablement à la négociation de la convention nationale des infirmiers, pour déterminer les syndicats d'infirmiers libéraux les plus représentatifs de la profession, susceptibles de participer à la négociation de l'accord conventionnel. L'enquête réalisée a établi que le syndicat national des infirmières et infirmiers libéraux (SNIIL) regroupe un nombre d'adhérents inférieur au seuil de 5 % des effectifs de la profession, établi par la jurisprudence du Conseil d'Etat. Pour ce motif, la représentativité du SNIIL n'a pu être reconnue à l'issue de l'enquête de représentativité. Dans la mesure où les effectifs des professions sont un critère primordial en matière de représentativité, l'examen approfondi du dossier ne permet pas de reconsidérer la décision prise. L'enquête de représentativité a, en outre, conduit au constat que l'implantation géographique du SNIIL n'était pas homogène sur l'ensemble du territoire, ce qui constituait un élément d'appréciation en défaveur de ce syndicat. Enfin, le nombre de suffrages obtenu par une liste intersyndicale regroupant l'Organisation nationale des syndicats d'infirmiers libéraux (ONSIL), le SNIIL et le syndicat Profil infirmier, pour les élections du conseil d'administration de la CARPIMKO ne permet pas d'estimer l'audience du SNIIL pris isolément. Cependant, le secrétaire d'Etat à la santé souhaite que les différentes positions syndicales puissent s'exprimer sur les sujets essentiels pour la profession, et veillera à ce que les contributions du SNIIL soient examinées avec intérêt.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Claude Daniel](#)

Circonscription : Haute-Marne (1^{re} circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 7702

Rubrique : Syndicats

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 décembre 1997, page 4608

Réponse publiée le : 6 avril 1998, page 1982